

AVIS D'ATTRIBUTION D'UNE CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL

IDENTIFICATION DE L'ORGANISME QUI PASSE LA CONVENTION

Nom et adresse officiels de la collectivité territoriale :

Ville de Mèze, représentée par M. le Maire, Place Aristide Briand, 34140 Mèze, gestionnaire du domaine public communal.

OBJET :

Convention d'occupation temporaire du domaine public communal au bénéfice d'activités commerciales saisonnières : exploitation commerciale d'un point de vente de restauration de type rapide, allée Pierre Vassiliu à Mèze (plage du village de vacances).

PROCEDURE

Consultation régie par les dispositions du Code Général de la propriété des personnes publiques et notamment par celles de l'ordonnance n°2017-562 du 19 avril 2017 relative à la propriété des personnes publiques.

DUREE DE LA CONVENTION : 5 ans

ATTRIBUTION DE LA CONVENTION : La convention est attribuée après mise en concurrence à Mme VIDAL Sandrine, demeurant 5 rue Pépin – 34140 MEZE, par décision du Maire en date du 9 juillet 2021

AUTRES INFORMATIONS :

- **Nombre de candidatures reçues :** 1

- **La consultation de la convention d'occupation du domaine public communal**, objet du présent avis, peut être effectuée à l'adresse de l'organisme qui passe la convention. Les tiers justifiant d'un intérêt lésé peuvent exercer un recours de pleine juridiction devant le juge administratif dans un délai de deux mois à compter de la publication du présent avis.

- **Redevance d'occupation du domaine public communal :** la redevance annuelle sera calculée en fonction des tarifs d'occupation du domaine public en vigueur en 2021 (ce montant est révisable annuellement par délibération du conseil municipal de la ville de Mèze).